

Septembre 2023 - cours particuliers a domicile

Toute collaboration avec Antonio GONCALVES dont le siège est 1, rue d'Alsace 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, RCS EPINAL 804 922 136 (numéro de déclaration : SAP804922136), dont le nom commercial est ANIMA COURS entraine l'application des conditions générales suivantes relativement aux prestations ANIMA COURS de cours particuliers.

Coordonnées personnelles

Afin d'établir une communication avec l'enseignant et permettre sa venue à son domicile, le client accepte de transmettre ses coordonnées : nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone.

Tarifs

Le tarif horaire d'un cours particulier est de 40€ TTC. La première heure est offerte.

En cas d'un forfait d'heures strictement acheté à l'avance, des heures sont offertes au client ainsi qu'un abonnement à la plateforme en ligne Babbel ou un abonnement SchoolMouv, voir ci-dessous.

- 10 heures = 1 heure offerte + un abonnement Babbel 3 mois¹
- 20 heures = 3 heures offertes + un abonnement Babbel 12 mois¹
- 50 heures = 10 heures offertes + un abonnement Babbel 12 mois¹ ou SchoolMouv 12 mois²

¹ L'abonnement Babbel n'est offert que pour les forfaits liés à l'apprentissage d'une langue étrangère.

² L'abonnement SchoolMouv n'est offert que pour les forfaits liés à un soutien scolaire.

Lors d'un règlement en avance, celui-ci n'est ni remboursable, ni cessible.

A noter que des frais de déplacement sont facturés au-delà de 20 km aller-retour entre le siège

de l'entreprise et le domicile de l'élève (source : Google Maps).

Tarif: 0,20€ / km

Lors des dimanches et jours fériés, les tarifs des cours particuliers sont majorés de 25%. Les

forfaits n'y sont toutefois pas soumis.

Moyens de paiement

La société ANIMA COURS accepte les modes de paiement suivants : espèces, chèques, cartes

bancaires (Visa, Mastercard, American Express), virements, mobiles (Paypal, Apple Pay, Lydia),

CESU préfinancés et prélèvements (par l'Urssaf, dans le cadre de l'avance immédiate du crédit

d'impôt).

Avantage fiscal

Dans le cadre d'un service à la personne, le client peut bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%

sur les sommes versées à la société (cours particuliers et frais de déplacement) comme le

précise l'article 199 sexdecies du Code général des Impôts. Le client s'assure d'être fiscalement

domicilié en France et d'avoir réalisé au moins une déclaration fiscale. Une attestation annuelle

des sommes versées à la société est remise à la fin de l'année et devra être transmise avec la

déclaration annuelle de revenus.

Avance immédiate du crédit d'impôt

L'habilitation de la société à l'avance immédiate du crédit d'impôt ouvre le droit de pouvoir user

de son avantage fiscal à chaque cours particulier. Cette option, mise en place par l'Urssaf et les

Finances Publiques, est gratuite et optionnelle. Le client doit en faire la demande auprès

d'ANIMA COURS. Pour en bénéficier, ANIMA COURS doit inscrire le client sur la plateforme

<u>www.particulier.urssaf.fr</u> Pour ce faire, le souscripteur accepte que les données personnelles

suivantes le concernant soient transmises à l'Urssaf: civilité, nom d'usage, nom de naissance,

date de naissance, ville et pays de naissance, adresse postale, IBAN et BIC, numéro de

téléphone et adresse mail.

Après réception d'un mail de confirmation, le client est ensuite invité à valider et continuer son inscription sur la plateforme www.particulier.urssaf.fr

ANIMA COURS établira une facture hebdomadaire ou mensuelle que le client devra accepter sous 48h. Sans action de sa part, la facture sera automatiquement validée et il sera ainsi débité de 50% de la facture. Le prestataire, lui, recevra la totalité de la facture par le biais du crédit d'impôt du client.

A noter que le client bénéficie d'une limite de 6 000€ annuelle de crédit d'impôt (soit 12 000€ de dépenses). En cas de dépassement, le client devra régler l'intégralité de la facture.

Délai de prévenance en cas d'annulation

En cas d'indisponibilité, le client est invité à prévenir l'enseignant au moins 48h à l'avance. Ce facilitant la gestion de l'emploi du temps de l'enseignant.

Tout cours qui n'aurait pas été annulé au moins 24h à l'avance donnera lieu à la facturation d'une heure de cours à titre de dédommagement de l'enseignant ainsi que des frais de déplacement s'ils ont lieu.

Parallèlement, dans le cas où l'enseignant annulerait tout cours dans les 24h précédentes, ANIMA COURS offrira une heure de cours au client à titre de dédommagement.

En cas d'annulations jugées trop nombreuses, ANIMA COURS se réserve le droit d'arrêter ses services.

Protection des données

ANIMA COURS s'engage à préserver la confidentialité des informations qui lui sont communiquées conformément aux dispositions de la loi Informatiques et Libertés n°78-17 du 16 janvier 1978. Le souscripteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant qu'il peut exercer en s'adressant à Antonio GONCALVES – 1, rue d'Alsace 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES ou par mail à l'adresse anima.cours@orange.fr

